

ques cœurs qui se sont peut-être scandalisés en lisant ce que j'ai écrit sur les indulgences, renouveler la protestation d'usage aux universités. Je déclare donc et je proteste, que je ne dirai et ne soutiendrai rien de ce qui n'est pas fondé sur l'Écriture et les SS. Pères reconnus par l'Église romaine, sur les droits ou décrétales du Pape, rien, dis-je, de tout ce qui pourrait un jour leur être contraire. Je pense avoir assez clairement énoncé par cette protestation, que je puis errer à la vérité, mais que cependant je ne veux pas être hérétique. (Luth., t. 1, Jéna, f. 166, b. l'an 1519, f. 167, a. f. 12, 2.)

*Soumission de Luther.*

Cependant je suis homme, et par conséquent sujet à errer. Je me soumetts donc et reconnais la décision et la sentence des saintes Églises.

Ce que j'aurais encore à conseiller, c'est de me convaincre par une autorité d'un plus grand poids, qui est (si j'en étais digne) la voix de l'épouse (de l'Église chrétienne) ; car il est sûr qu'elle entend la voix de l'époux (de Jésus-Christ.) Je conjure donc votre amour paternel, avec humilité et soumission, d'exposer cette question douteuse au Saint Père le Pape Léon X, afin que l'Église l'examine et décide, si je dois en conscience me rétracter, ou croire en sûreté. Car je ne demande autre chose qu'à entendre la décision de l'Église, qu'à lui obéir et l'écouter.

*Soumission de Luther au Pape.*

Très-Saint-Père, je déclare devant Dieu et ses saints, que ce n'était jamais ma volonté de m'opposer sérieusement à l'Église romaine et d'attaquer, en quelque manière que ce fût, le pouvoir de Votre Sainteté. Je confesse ouvertement que le pouvoir de cette Église s'étend sur toutes les autres églises, et que rien ni dans le ciel ni sur la terre ne peut lui être préféré ; si ce n'est notre Seigneur Jésus-Christ, le maître de toutes choses. Je prie en conséquence Votre Sainteté, de ne pas ajouter foi aux calomnieux, qui parlent autrement de Luther. (Luth., t. 1, Jéna, f. 114, a. l'an 1518, f. 121, b. f. 144, a.)

C'est pourquoi je me jette à vos pieds, très-Saint Père, et je me soumetts avec tout mon être et mon avoir ; vous disposerez de moi à volonté. Il ne tient qu'à Votre Sainteté de décider pour ou contre ma cause, de l'approuver ou de la désapprouver, de m'accorder la vie ou de m'en priver. Quoi qu'il en soit, je suis intimement convaincu, que la voix de Votre Sainteté, c'est la voix de Jésus-Christ qui parle et agit par elle, (Luth. t. 1, f. 58.)

*Qu'il faut croire toutes les révélations divines.*

C'est pour cela qu'il est dit : *Il faut croire tout, ou ne rien croire.* Le Saint-Esprit ne se partage et ne se divise point de manière qu'il nous propose à croire une partie comme vraie et l'autre comme fautive. (Luth. t. III, Jéna, f. 180, a. l'an 1541.)

*Du saint sacrifice de la Messe.*

Il faut reconnaître en la sainte messe un sacrement et un testament, qui ne sont et ne peuvent être un simple sacrifice, aussi peu que les autres sacrements, le baptême, la confirmation, la pénitence, l'extrême-onction, etc. (Luth. t. 1, Jéna, f. 333, a.)

*Du saint sacrement de la Pénitence.*

L'auguste et saint sacrement de la pénitence cette source abondante de grâces, est l'unique moyen que la miséricorde divine choisit pour répandre la consolation dans le cœur du pécheur, quand elle remit les clefs à saint Pierre, comme au représentant de toute l'Église chrétienne, et lui dit : " Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel." (Luth. t. 1, Jéna, f. 63, h.)

*Aveu de Luther relatif à la Confession.*

Nous avouons très-volontiers que la pénitence, avec le pouvoir de délier ou le pouvoir des clés, est un sacrement. Car il est muni de la promesse de Jésus-Christ, et accorde la rémission des péchés en son nom. (Luth., t. VIII, f. 382, a. Jéna, 1516.)

En outre, le docteur Eck soutient, dans ses écrits, que je rejette la contrition et la regardé comme inutile ; que je retranche du sacrement de pénitence la satisfaction et d'autres points importants : ce qui est faux, car mes ouvrages prouvent le contraire.

Pour que dans la suite personne ne m'accuse plus d'être contre les bonnes œuvres, je déclare qu'on doit sérieusement être contrit, se confesser et faire de bonnes œuvres.

*Ce qu'on doit et ce qu'il faut nécessairement confesser.*

C'est pourquoi la confession auriculaire ne s'étend qu'aux péchés évidemment reconnus comme mortels, et qui de temps en temps éveillent et tourmentent la conscience ; car, s'il fallait se confesser de tous les péchés sans exception, on serait à chaque instant obligé d'aller à confesser... Cependant il importe beaucoup, pour la perfection chrétienne, de se confesser même des péchés moins graves, surtout si la conscience ne nous reproche d'ailleurs point de péchés mortels. (Luth., t. 1, Jéna, f. 341, a. f. 65, b., f. 66, b.)

Car il est vrai que pour les péchés véniels on n'est point damné. Luth., t. IV, Jéna, f. 27, b., en 1525.)

*Combien Luther estimait le saint Sacrement de pénitence.*

J'estime la confession auriculaire, aussi la virginité et la chasteté, comme une chose très-précieuse et très-salutaire. Ah ! quelle devrait être l'affliction du chrétien, si la confession auriculaire n'existait plus, et quelle doit être par conséquent sa reconnaissance envers Dieu, puisqu'il nous l'a conservée !

La confession auriculaire est un trésor de grâces abondant, où Dieu nous conserve et nous offre continuellement sa miséricorde et la rémission de tous nos péchés.

*Pourquoi nous aimons la Confession.*

Deux puissans motifs doivent nous engager à aimer la confession. Le premier, c'est la sainte Croix, c'est-à-dire, la honte et la confusion qu'éprouve l'homme de se découvrir, de s'accuser et de s'humilier devant un autre homme : ce qui est une partie précieuse de la sainte Croix. O ! si nous savions que de peines expie cette honte, et combien la miséricorde divine est touchée de voir un homme qui s'humilie et s'anéantit devant un autre homme, nous ferions volontiers cent lieues pour nous procurer les consolations de la confession !

Ni jeûne, ni prière, ni indulgence, ni pèlerinage, ni souffrances ne sont aussi salutaires que cette honte et cette confusion qui anéantissent l'homme et l'humilient si profondément, c'est-à-dire, le rendent si susceptible de la grâce. Et plutôt à Dieu que ce fût l'usage de se confesser devant tout le monde et de tous les péchés secrets, comme l'a fait saint Augustin ! O Dieu ! que nous devrions bientôt nous acquérir ici un fonds de grâces plus riche que dans la vie la plus austère ! Et qu'est-ce que cette honte que nous avons à déclarer nos péchés à un homme, en comparaison de celle qui nous accablent, quand une mort peut-être prochaine nous forcera de les confesser en face de Dieu, des anges et des démons ? Et tout cela, nous pourrions l'éviter en nous humiliant en présence d'un seul homme ! Aussi, je ne conçois pas que celui-là puisse avoir une foi vive, qui ne veut pas même se soumettre à une si légère humiliation, et porter ainsi une petite partie de la sainte Croix.

Le second motif qui doit nous engager à aimer la confession, c'est la noble et brillante promesse que Jésus-Christ fait en saint Math., ch. XVI, v. 19, et ch. XVIII, v. 18 : " Ce que vous délierez, sera délié," etc., etc. ; et en saint Jean, ch. dernier, il dit : " Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez," etc. (Luth., t. 1, Jéna, f. 512, a., f. 513, a., f. 516, b., f. 517, a. et b.)

*Confirmation et explication du précédent.*

Jésus-Christ dit clairement qu'il veut donner les clefs à saint Pierre. Et ne dites pas qu'il a deux sortes de clefs ; ce sont ses propres clefs, et non celles d'un autre qu'il donne à Pierre. C'est comme s'il disait : Que regardez-vous au ciel après mes clefs ? N'entendez-vous pas que je les ai données à Pierre ? Ce sont à la vérité les clefs du ciel, mais elles ne sont pas au ciel ; je les ai laissées sur la terre, et vous ne devez pas les chercher dans le ciel ou ailleurs. Elles sont dans la bouche de Pierre : c'est là que je les ai déposées. La bouche de Pierre, c'est ma bouche, et sa langue, c'est la dépositaire de mes clefs ; son ministère, c'est le mien ; son pouvoir de délier, c'est encore le mien ; et ses clefs sont les miennes. Je n'en ai point d'autres, et je n'en connais point d'autres : ce qu'elles délient, doit être délié. Voilà ce que c'est que des clefs, savoir un ministère, un pouvoir ou un ordre, que Dieu a donné à la chrétienté, et dont l'objet est de remettre ou de retenir par Jésus-Christ les péchés des hommes. Telles sont à ce sujet les paroles de notre divin Sauveur en saint Math., ch. IX : " Afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir de remettre aux hommes les péchés, il dit au paralytique : " Lève-toi," etc., et peu après : " Le peuple glorifiait Dieu d'avoir accordé à l'homme un tel pouvoir." — Ne vous laissez point égarer par le langage pharisaïque de ceux qui se plaisent à demander comment un homme, qui ne peut ni donner la grâce ni le Saint-Esprit, remettra le péché. Restez-en aux paroles de Jésus-Christ, et soyez sûr que Dieu ne remet les péchés autrement que par la vive voix de l'homme, ainsi qu'il l'a ordonné lui-même. Si vous ne cherchez la rémission de vos péchés dans la parole vivante, vous regarderez en vain vers le ciel pour en obtenir la grâce, ou, comme on dit, la rémission intérieure. (Luth., t. V, Jéna, f. 232, b. et 233, a.)

Devant Dieu, il faut se reconnaître coupable de tous les péchés, même de ceux que nous ignorons ; mais devant le confesseur, il faut seulement avouer les péchés que nous connaissons et que notre conscience nous reproche. Et quels sont-ils ? Examinez-vous suivant votre état et condition sur les dix commandemens de Dieu, que vous soyez père, mère, fils, fille, maître, maîtresse, serviteur, servante. Voyez si vous avez été désobéissant, infidèle, paresseux ; si vous avez offensé vos semblables, soit en paroles, soit en actions ; si vous avez volé, négligé ou abandonné ce qui demandait vos soins, ou fait du tort à votre prochain, etc. (Luth., t. VIII, Jéna, f. 351, a., écrit en 1546.)

*La confession des mauvaises pensées.*

En quatrième lieu, il faut se confesser des péchés du cœur, des péchés secrets ou connus à vous seul. Car il faut aussi déclarer dans la confession les péchés secrets que vous pourriez avoir commis en refusant intérieurement d'observer les commandemens de Dieu. (Luth., Colloques, f. 196 b.)

*Des péchés retenus en confession.*

Quiconque tait son péché et sa honte aux vicaires ou autres ministres du Seigneur, et en reçoit l'absolution pour être admis à la sainte table, qu'il le prenne sur sa conscience ; les confesseurs n'en sont point responsables. (Colloq. de Luther, f. 198, b.)

*Manière de se confesser.*

Mon cher, tracez-moi une petite méthode pour la confession ? Réponse. — Dites à votre confesseur : " Révérend et cher père, je vous prie d'écouter ma confession, et de m'accorder au nom de Dieu l'absolution de mes péchés." Puis continuez ainsi : " Je m'accuse devant Dieu de tous mes péchés, et je vous confesse en particulier, que je suis serviteur, servante, etc. ; mais je n'ai point servi avec fidélité ; de temps à autre je n'ai pas